



Poursuite par un huissier à l'étranger

Par **FAB77**, le **29/05/2008** à **14:40**

Je suis français et j'étudie en belgique cette année. J'ai un problème avec une société d'accès à Internet belge.

En effet, Internet n'a jamais marché, la hotline biensûr était en néerlandais, langue que je ne comprends absolument pas, j'ai envoyé 3 lettres pour résilier le contrat et n'ai payé aucune facture.

Hier, j'ai reçu une lettre d'un huissier belge me demandant une somme astronomique à payer.

Que puis-je faire?

Je rentre définitivement en France à la fin du mois de juin, puis-je y être encore poursuivi?

Merci.

Par **Erwan**, le **30/05/2008** à **22:18**

Bjr,

si la société hollandaise vous retrouve, oui c'est possible juridiquement.

Mais encore faut-il que la somme en question en vaille la peine, ce dont je doute...